



## Institut des Sciences de la Communication du CNRS

### Convention de Partenariat Scientifique

entre

**L'institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)** sis 27, rue Damesme, 75013 Paris-France, représenté par son directeur, Dominique WOLTON. L'ISCC a pour objectif de développer les sciences de la communication dans tous les domaines de connaissance : recruter des chercheurs, créer des laboratoires, favoriser les travaux interdisciplinaires, financer des chercheurs et structurer la coopération internationale.

D'une part,

et

**l'université de Damas**, représentée par son Président, le professeur Wael MUALLA, d'autre part,

L'ISCC et l'université de Damas étant ci-après collectivement dénommées les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** ».

#### **Article 1 : Champs de chercheurs**

Les parties conviennent de promouvoir leur coopération scientifique pour renforcer les travaux au sein de l'espace francophone dans les domaines de recherche suivants :

- Axe 1 : Langage et communication ;
- Axe 2 : communication politique, espace public et société ;
- Axe 3 : Mondialisation et diversité culturelle ;
- Axe 4 : Information scientifique et technique ;
- Axe 5 : Sciences, techniques et sociétés.





## **Article 2 : Actions de Coopération**

- a) Cette coopération pourra prendre les formes suivantes :
1. Organisation de manifestations scientifiques communes (colloques, journées de travail, ateliers,...) ;
  2. Travaux sur les technologies de l'information et de la communication (systèmes d'information, formation à distance, documentation,...) ;
  3. Echanges scientifiques internationaux (mobilité, réseaux de chercheurs,...) ;
  4. Accueil en délégation à l'ISCC de chercheurs étrangers ;
  5. Accueil en post –doc à l'ISCC de jeunes chercheurs francophones ;
  6. Co-édition et co-publication scientifiques ;
  7. Partage d'expériences et d'informations scientifiques.

Conformément aux règlements en vigueur, Chaque action engagée donnera lieu à l'établissement d'un avenant précisant les modalités de mise en œuvre.

- b) Pour faciliter cette coopération, l'ISCC s'engage à :
1. Mobiliser tout ou partie de son réseau de chercheurs et de structures (internes ou associés) ;
  2. Mobiliser tout ou partie de la logistique en vue de favoriser les publications et d'organiser des réunions ou des rencontres ;
  3. Informer l'université des initiatives concernant cette collaboration et pouvant intéresser ses membres ;
  4. Diffuser toutes informations scientifiques liées à cette coopération, à la demande de l'une des parties ;
  5. Désigner un correspondant de l'université au sein de l'ISCC.
- c) De son côté, l'université de Damas s'engage à :
1. Produire des résultats formalisés de ces actions communes afin qu'ils soient publiés sur le site et les supports de communication de l'ISCC ;
  2. Informer l'ISCC des initiatives concernant cette collaboration et pouvant intéresser ses membres ;





3. Diffuser toutes informations scientifiques liées à cette coopération, à la demande de l'une des parties ;
4. Préciser la contribution de l'ISCC sur toutes publications ou communications relatives aux thématiques développées par cette coopération ;
5. Désigner un correspondant pour l'ISCC.
6. Prendre en considération les dispositions de la propriété intellectuelle et littéraire en vigueur.


### **Article 3 : Agenda**

Les deux institutions partenaires s'engagent à entreprendre au minimum deux opérations par an parmi les actions énoncées au point 2.

### **Article 4: Disposition générales**

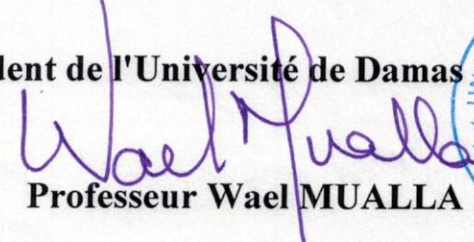
- a) cette collaboration sera conduite sous la responsabilité de deux correspondants, un pour l'ISCC et un pour l'université signataire.
- b) Cette convention est signée pour une durée de deux ans, renouvelables. Elle entrera en vigueur à la date de sa ratification par les deux parties.

Fait à Paris, le 22/11/2008  
 CNRS - ICS  
 Information, Communication,  
 Enjeux scientifiques  
 27, Rue Damesme  
 75013 PARIS  
 Tél. : (33) 01 44 16 73 66  
 Fax : (33) 01 44 16 73 69  
**Directeur de l'ISCC**

  
**Professeur Dominique WOLTON**

Fait à Damas, le 4/11/2008

**Président de l'Université de Damas**

  
**Professeur Wael MUALLA**

